



Commune de TAIRAPU-EST



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 22/10/2021
Date d'affichage 22/10/2021
Date de séance 28/10/2021

L'an deux mille-vingt-un, le vingt-huit du mois d'Octobre à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION	
					POUR	CONTRE		
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X		
Présents	22	GARBUTT Hugo, 1 ^{er} Adjoint	X			X		
Procuration	10	VIVISH Titaua, 2 ^{ème} Adjoint		X	Bruno LUCAS	X		
Absents	01	LENOIR Patricia, 3 ^{ème} Adjoint		X	Anthony JAMET	X		
Votants	32	TERAITETIA Annabella, 4 ^{ème} Adjoint	X			X		
Pour	28	ZINGUERLET Jean-Marc, 5 ^{ème} Adjoint	X			X		
Contre	00	DUFOUR Robert, 6 ^{ème} Adjoint	X			X		
Abstention	04	FANAURA Saindy, 7 ^{ème} Adjoint		X	Hugo GARBUTT	X		
Délibération N°53/2021/CTE Approuvant l'opération « Etudes connexes complémentaires de l'action 3.4 au titre du CRSD », le dossier de demande de financement et le plan de financement. <i>Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux</i>		PERRY Tarona, 8 ^{ème} Adjoint	X			X		
		METUA Pierrot, 9 ^{ème} Adjoint	X			X		
		OMAR Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		HAAN Tepora, Conseillère Municipale		X	Tarona FERRY	X		
		WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Bruno, Conseiller Municipal	X			X		
		CASTANET Rosa, Conseillère Municipale	X			X		
		SIE Mario, Conseiller Municipal	X			X		
		DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X			X		
		PAPAURA Gervais, Conseiller Municipal	X			X		
		AMARU Vanina, Conseillère Municipale	X			X		
		ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal	X			X		
		PATER Marcel, Conseiller Municipal		X	Béatrice Omar	X		
		HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira		X	Willy CHUNG-SAO	X		
		MARERE Séverine, Conseillère Municipale		X	Robert DUFOUR	X		
		LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale	X					X
		CHUNG SAO Willy, Maire-Délégué d'Afaahiti	X			X		
		TEURU Séverine, Conseillère Municipale		X				
		TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faaone	X					X
		TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale		X	Moroni TEKURIO			X
		RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal	X					X
		GANIVET Antoine, Conseiller Municipal	X			X		
		MAAMAATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller Municipal		X	Héroid ATANI	X		
	ATANI Héroid, Maire-Délégué de Pueu	X			X			
	TAAREA Vehiarii, Conseiller Municipal		X	Mario SIE	X			

Formant la majorité des membres en exercice.



NOTE DE PRESENTATION
N°53/2021/CTE

OBJET : Approuvant l'opération « Etudes connexes complémentaires de l'action 3.4 au titre du CRSD », le dossier de demande de financement et le plan de financement.

Pour rappel, dans le cadre du CRSD, la commune s'est engagée à réaliser les études permettant de redynamiser les sites.

C'est à ce titre et en complément des études approuvées par la délibération n°39/2021CTE, que la commune sollicite le financement d'études détaillées ci-après :

- Complément du diagnostic amiante/plomb avant démolition pour le Fort de Taravao,
- Autres études connexes et assistance à maîtrise d'ouvrage.

Intitulé des prestations connexes 3.4 CRSD	Montant HT	TVA 13%	Participation
Fouilles archéologiques complémentaires	1 500 000 FCFP	195 000 FCFP	1 695 000 FCFP
Diagnostic structurel	1 850 000 FCFP	240 500 FCFP	2 090 500 FCFP
Suite du diagnostic amiante et plomb	5 000 000 FCFP	650 000 FCFP	5 650 000 FCFP
Diagnostic inondation	1 200 000 FCFP	156 000 FCFP	1 356 000 FCFP
Diagnostic environnement : impact des aménagements	1 000 000 FCFP	130 000 FCFP	1 130 000 FCFP
Diagnostic environnement : impact PFF	1 000 000 FCFP	130 000 FCFP	1 130 000 FCFP
Diagnostic géotechnique	1 000 000 FCFP	130 000 FCFP	1 130 000 FCFP
Audit STEP et dimensionnement	1 500 000 FCFP	195 000 FCFP	1 695 000 FCFP
AMO (solidité et complt)	2 000 000 FCFP	260 000 FCFP	2 260 000 FCFP
Total	16 050 000 FCFP	2 086 500 FCFP	18 136 500 FCFP

Plan de Financement	HT	TVA 13%	Participation
Etat (40% HT)	6 420 000 FCFP	0	6 420 000 FCFP
Pays (40% HT)	6 420 000 FCFP	0	6 420 000 FCFP
Commune (20% HT+TVA)	3 210 000 FCFP	2 086 500 FCFP	5 296 500 FCFP
Total	16 050 000 FCFP	2 086 500 FCFP	18 136 500 FCFP

Il est rappelé que les études portant sur le diagnostic amiante/plomb avant démolition/réhabilitation du CIN de Tautira sont menées en parallèle.

Tel est le projet de la délibération qui vous est soumis pour approbation.



Commune de TAIARAPU-EST

DELIBERATION N°53/2021/CTE du 28/10/2021

Approuvant l'opération « Etudes connexes complémentaires de l'action 3.4 au titre du CRSD », le dossier de demande de financement et le plan de financement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU-EST
Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du Maire de la commune**

- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics rendue applicable le 1^{er} mars 2008 ;
- Vu la loi n°71/1028 du 24/12/1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française.
- Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ayant été modifiée par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu le Contrat de redynamisation des sites de défense ;
- Vu le dossier technique ;
- Oui l'exposé du maire.

**Après avoir délibéré en sa séance du 28/10/2021
ADOPTE**

Article 1er : Le dossier de demande de co-financement annexé et son plan de financement relatif au diagnostic amiante/plomb avant démolition/réhabilitation et autres études utiles à la revalorisation des bâtiments du Fort de Taravao sont présentés et adoptés comme suit :

Intitulé des prestations connexes 3.4 CRSD	Montant HT	TVA 13%	Participation
Fouilles archéologiques complémentaires	1 500 000 FCFP	195 000 FCFP	1 695 000 FCFP
Diagnostic structurel	1 850 000 FCFP	240 500 FCFP	2 090 500 FCFP
Suite du diagnostic amiante et plomb	5 000 000 FCFP	650 000 FCFP	5 650 000 FCFP
Diagnostic inondation	1 200 000 FCFP	156 000 FCFP	1 356 000 FCFP
Diagnostic environnement : impact des aménagements	1 000 000 FCFP	130 000 FCFP	1 130 000 FCFP
Diagnostic environnement : impact PFF	1 000 000 FCFP	130 000 FCFP	1 130 000 FCFP
Diagnostic géotechnique	1 000 000 FCFP	130 000 FCFP	1 130 000 FCFP
Audit STEP et dimensionnement	1 500 000 FCFP	195 000 FCFP	1 695 000 FCFP
AMO (solidité et complt)	2 000 000 FCFP	260 000 FCFP	2 260 000 FCFP
Total	16 050 000 FCFP	2 086 500 FCFP	18 136 500 FCFP

Plan de Financement	HT	TVA 13%	Participation
Etat (40% HT)	6 420 000 FCFP	0	6 420 000 FCFP
Pays (40% HT)	6 420 000 FCFP	0	6 420 000 FCFP
Commune (20% HT+TVA)	3 210 000 FCFP	2 086 500 FCFP	5 296 500 FCFP
Total	16 050 000 FCFP	2 086 500 FCFP	18 136 500 FCFP

Article 2 : Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents correspondants à l'opération.

Le conseil municipal autorise la re-ventilation des sommes inscrites dans le tableau des prestations connexes renseigné à l'article 1.

Article 3 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 4 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.
Elle est transmise au chef de la subdivision administrative des Îles du vent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Anthony JAMET

Le Maire de la commune de Taiarapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le .1.9. NOV. .2021.....